

AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE GRAND POITIERS
**« La gratuité des transports publics est-elle compatible avec
le maintien d'une offre répondant aux besoins des usagers
et son développement ? »**

SOMMAIRE

1. Déroulé de la démarche

- 1.1- Cadre et objectifs de la démarche
- 1.2- Membres du groupe de travail
- 1.3- Les intervenants
- 1.4- Les documents transmis au groupe de travail
- 1.5- Les étapes de la démarche

2. Synthèse de la réflexion

- 2.1- Analyse des avantages et inconvénients de la mise en œuvre de la gratuité des transports publics
- 2.2- Réponse du conseil de développement à la question posée par les élus

3. Suites de la démarche

1. Déroulé de la démarche

1.2- Cadre et objectifs de la démarche

Les élus de Grand Poitiers ont saisi le Conseil de développement le 25 janvier 2019 afin qu'il réponde à la question suivante : « **La gratuité des transports publics est-elle compatible avec le maintien d'une offre répondant aux besoins des usagers et son développement ?** »

Plusieurs études ont été menées récemment sur la gratuité des transports publics, portées par des collectivités qui s'interrogent sur sa pertinence. Certaines agglomérations ont fait le choix de rendre leur transport public gratuit aux usagers, d'autres y ont renoncé.



Au niveau national, une mission d'information sur le thème : « gratuité des transports collectifs : fausse bonne idée ou révolution écologique et sociale des mobilités ? » a été créée par le sénat et a adopté son rapport publié le 26 septembre 2019 pour approfondir cette question.

Le Groupement des autorités responsables de transport (GART) a mené une étude sur le thème de la gratuité des transports publics, qui a fait l'objet d'un rapport publié fin 2019. Son objectif est d'apporter des éléments d'analyse et des préconisations à destination des autorités organisatrices de la mobilité qui abordent ce sujet à l'échelle locale.

Ceci concerne tout particulièrement les communautés urbaines ou d'agglomération, comme Grand Poitiers, car elles exercent la compétence transport sur leur territoire.



Méthode de la conférence d'usages

La concertation du conseil de développement s'appuie sur la méthode de la conférence d'usages, expérimentée en 2018-2019 par la Ville de Poitiers pour la future liaison entre les Couronneries et le centre-ville.

La conférence d'usage permet avant tout de clarifier les enjeux d'une problématique donnée en formant un panel de citoyens, afin que celui-ci appréhende le mieux possible tous les aspects de la question posée. L'objectif n'est pas de dégager systématiquement un consensus mais de faire apparaître des questionnements, pour éclairer les élus en amont de leur décision.

Ainsi, un groupe de travail issu du conseil de développement de Grand Poitiers a été formé à tous les aspects techniques de la question posée, de manière à clarifier les enjeux, puis faire apparaître les questionnements et les divergences et construire une réponse argumentée.

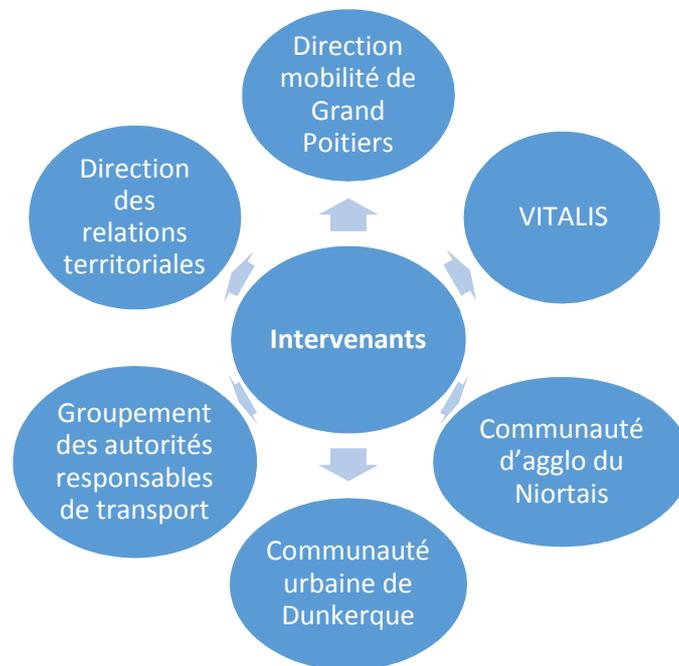
Membres du groupe de travail :

Un appel à candidatures a été adressé aux membres du Conseil de développement de Grand Poitiers. Il a permis de former un groupe de travail de 15 personnes, issues de 8 communes différentes, dont 6 issues de Poitiers, ce qui reflète la répartition des habitants sur le territoire.



Les membres du groupe de travail ont été invités à participer à l'ensemble des séances. La quasi-totalité des 15 membres sélectionnés était présents aux cinq temps de travail, de février à novembre 2019. Les réunions ont eu lieu sur plusieurs sites du territoire de Grand Poitiers, à Poitiers, Chasseneuil-du-Poitou et Lusignan. En particulier, une séance de travail, incluant la visite du site de Vitalis et un trajet en bus sur la ligne 2B, a eu lieu dans les locaux de Vitalis.

Les intervenants :



Les éléments techniques liés aux compétences des collectivités, à l'état des lieux de la mobilité sur le territoire et aux questions financières et budgétaires ont été apportés par la direction Mobilité de Grand Poitiers. Le mode de financement actuel a notamment été précisé, à savoir que le budget

mobilité de Grand Poitiers est presque exclusivement financé par le versement transport, le budget principal n'étant mis à contribution qu'à hauteur de 78 K€.

Des acteurs territoriaux ont apporté un éclairage lié à leurs propres retours d'expériences sur le transport par bus (Vitalis) ou la mise en place de la gratuité des transports publics dans une agglomération (communauté d'agglomération du Niortais et communauté urbaine de Dunkerque) ;

Le directeur général du groupement des autorités responsables de transport (GART), est également intervenu afin d'apporter une expertise nationale sur ce sujet complexe.

La direction relations territoriales de Grand Poitiers a préparé et animé les séances du groupe de travail.

Les documents transmis au groupe de travail pour favoriser l'appropriation du sujet :

- Document de cadrage élaboré par la direction mobilité
- Evaluation de la mise en œuvre de la gratuité partielle du transport sur la Communauté urbaine de Dunkerque
- Etude réalisée par la Ville de Paris « Pour un big bang de la tarification des transports dans le Grand Paris »
- Etude sur la « gratuité » des transports en commun à Paris (SciencesPo)
- Rapport d'étude sur la faisabilité de la gratuité des transports en commun en Ile de France, leur financement et la politique de tarification (Ile de France Mobilités)
- Revue de presse de février 2019 du réseau sur le transport public indépendant AGIR sur la gratuité des transports publics
- Rapport du Groupement des autorités responsables de transport sur le thème de la gratuité des transports publics
- Rapport du sénat sur la gratuité des transports collectifs

Les étapes de la démarche : un processus de réflexion organisé en trois phases :



1/ Appropriation du sujet par le groupe de travail, par une prise de connaissance des études techniques et des échanges avec les intervenants

Afin que le groupe de travail puisse s'approprier les informations connues des services techniques de Grand Poitiers, la direction mobilité de Grand Poitiers a présenté au groupe de travail les éléments techniques et budgétaires concernant les transports publics, puis a répondu à toutes les questions.

Dans le but de croiser les points de vue, les cadres de la communauté d'agglomération du Niortais et de la communauté urbaine de Dunkerque ont été auditionnés par le groupe de travail pour faire part de leur retour d'expérience.

2/ La réflexion collective sur les enjeux, les avantages et les inconvénients

Afin de prendre du recul sur les éléments qui lui ont été présentés et structurer sa position, le groupe de travail a identifié les enjeux, puis les avantages et les inconvénients de la mise en œuvre de la gratuité des transports publics et de la non mise en œuvre de cette gratuité.

3/ la formulation d'une réponse collective

La cinquième et dernière réunion du groupe de travail du conseil de développement sur la gratuité dans les transports publics, a eu lieu vendredi 29 novembre 2019.

L'objectif était que le groupe apporte une réponse claire et tranchée à la question posée par les élus:

« La gratuité des transports publics est-elle compatible avec le maintien d'une offre répondant aux besoins des usagers et son développement ? »

Après avoir échangé avec le Directeur du GART, le groupe de travail a débattu pour prioriser les projets relatifs au développement de la mobilité sur Grand Poitiers, dont la gratuité des transports publics sur le territoire de Grand Poitiers.

2. Synthèse de la réflexion

Analyse des avantages et inconvénients de la mise en œuvre de la gratuité des transports publics :

- PRINCIPAUX AVANTAGES -

- . Les habitants seraient incités à utiliser les transports en commun, parce qu'ils ne paieraient pas leurs titres de transports et parce que leur usage serait simplifié, voire agrémenté.
- . Le pouvoir d'achat des usagers des transports en commun serait augmenté.
- . L'image de la communauté urbaine serait plus positive, car celle-ci montrerait qu'elle lutte contre le changement climatique
- . La fréquentation du centre-ville de Poitiers pourrait s'accroître
- . Elle serait une réponse aux attentes en matière de justice sociale et d'égalité d'accès aux services publics.

- PRINCIPAUX INCONVENIENTS -

- . Les lignes déjà bien chargées pourraient être saturées.
- . Il faudrait réaliser de nouveaux investissements pour faire face à l'augmentation de la fréquentation : lignes de bus supplémentaires, équipements (bus et dépôt), vieillissement accéléré du parc, qui nécessitent des investissements plus importants.
- . La perte de recettes liée au manque à gagner entraînerait :
 - *une dégradation de l'offre de transport
 - *l'impossibilité d'étendre l'offre de transport à tout le territoire et de se doter d'un parc de bus plus attractif et écologique
 - *ou le recul d'autres politiques publiques.

Réponse du conseil de développement à la question posée par les élus :

A l'issue du processus de concertation, le groupe de travail retient la réponse suivante :

- La mise en place de la gratuité totale des transports publics n'est pas retenue comme une option souhaitable. En effet, la gratuité totale des transports publics nécessiterait un besoin de financement d'environ 7,5 millions d'euros. Or, la situation de Grand Poitiers au regard du mode de financement actuel, de l'état de son offre de services mobilité et de sa géographie ne lui permet pas à la fois de développer l'offre de transport sur tout le territoire et d'offrir la gratuité à tous les usagers.
- Le renforcement de la tarification solidaire, visant à lisser les tarifs et réduire l'écart entre le tarif solidaire le plus élevé et le tarif normal le plus bas est proposé, dans le but de faciliter les abonnements aux transports publics.
- Le développement d'une offre de transport sur l'ensemble du territoire, des espaces urbanisés aux territoires ruraux, est privilégié, notamment parce que le développement des transports alternatifs à la voiture individuelle est plus efficace pour répondre aux enjeux climatiques que la gratuité des transports publics.

Au-delà de la réponse à la question posée par les élus, les membres du conseil de développement ont mis en avant deux pistes pour répondre à l'objectif de développement d'une offre de transport sur l'ensemble du territoire :

- Soit ce développement passe par l'aménagement des sites propres et des infrastructures à haut niveau de service sur les axes de réseau de transport les plus impactés par la circulation, dans le but de fluidifier le trafic sur l'ensemble du réseau bus et raccourcir les temps de transports en commun ;
- Soit il passe par le renforcement de l'offre de service (car, bus, TER...) sur des lignes structurantes, les samedi ou durant les grandes vacances (pour le bus), l'aménagement de sites propres sur les itinéraires cyclables structurants, et le développement des services – covoiturage, outils numériques intégrés pour l'information et le paiement des services de mobilité).

Ces deux pistes de travail sont exclusives l'une de l'autre. Le groupe de travail n'a pas pris position pour en privilégier une.

3. Suites de la démarche

L'avis du conseil de développement est présenté en bureau communautaire du 6 février 2020.

La position du groupe de travail est également présentée au conseil de développement lors de sa réunion plénière du 12 décembre 2019.

Des pistes de développement des transports publics sur Grand Poitiers ont retenu l'attention du groupe de travail. Elles pourraient être examinées avec plus d'attention dans le cadre d'une saisine du conseil de développement par les élus de Grand Poitiers, ou d'une auto-saisine si le conseil de développement souhaite développer cette question.